

Décision

Générale

colonial

Décision n° 500 désignant les' membres de la Commission de surveillance et do correction de l'examen d'entrée en 6°

n° 500

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision 423 du 13 avril 1950 fixant la date et le lieu de l'examen d'entrée en 6° et des bourses 1^{re} série

Sur la proposition du chef du service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

La Commission chargée, de la surveillance et de la correction de l'examen d'entrée en 6° sera composée de ; M. Gravier, chef du service de l'enseignement, président; M. Depouilly, directeur du groupe scolaire, membre; M »Moussard, professeur, membre; M' Pottier, institutrice, membre; M »11 Le Ber, institutrice, membre. Art. 2. — La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général,R, CHAMBORBDON.